



Communiqué de presse du mardi 16 janvier 2018

**SOUTIEN au Docteur Karine DJEMIL le mercredi 17 janvier 2018 à Paris
devant la chambre disciplinaire nationale de l'ordre des médecins !**

Il est reproché au Dr Karine DJEMIL, médecin du travail, d'avoir remis à deux personnes salariées une copie d'études de poste participant de leur dossier médical et d'avoir alerté sur des faits de harcèlement sexuel les concernant.

Le conseil départemental de l'ordre des médecins de Seine St Denis, qui s'est joint à une des plaintes d'employeurs, a rapporté sans les vérifier les reproches formulés, a prétendu que l'étude du poste d'un salarié n'appartient pas au dossier médical, a cité dans la plainte des éléments couverts par le secret médical.

L'instance disciplinaire ordinaire régionale a commis les mêmes atteintes au droit et a prononcé une très lourde peine : six mois d'interdiction d'exercer !

Le Dr Karine DJEMIL est donc entendue en appel par la chambre disciplinaire nationale de l'ordre des médecins ce 17 janvier 2018 à Paris.

Nous dénonçons à cette occasion la collusion de cette instance ordinaire avec l'intérêt des employeurs. Elle devient habituelle ces dernières années (une centaine de procès en moyenne). Elle est une atteinte manifeste à la santé des salariés et à la qualité des pratiques médicales.

Nous exigeons la levée de toute sanction à l'encontre du Dr DJEMIL et la suppression de cette juridiction d'exception que constituent les instances disciplinaires ordinaires : elles montrent une fois de plus, à l'occasion de cette affaire, de profonds dysfonctionnements.

MIOP 11 Passage de la Main d'Or, 75011 Paris – Pour contact : 0661440941 - mmiop2016@gmail.com